Procès-verbal
de la séance du 12 septembre 2007

Le 6 septembre 2007 convoqué le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Livarot, pour le mercredi 12 septembre 2007 à 19H30.

Le 12 septembre 2007 à 19H30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Livarot, régulièrement convoqué, sôest réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes de Livarot, sous la présidence de Mr Guy MAHEUX, Président. Conformément à lôarticle L.2121-11 du C.G.C.T, la séance a été publique.

Etaient présents : Mr MAHEUX Guy, Mr LALLIER Didier, Mr TOUZE Hubert, Mr BLIN François, Mr GERET Raymond, Mr SAPORTA Raymond, Mr MARIE Serge, Mr Antoine de BOEVER, Mr CORU Michel, Mr LETHOREY Patrick, Mr GOURBESVILLE Claude, Mr LETHOREY Maurice, Mr GAUBERT André, Mr GUERARD Jean-claude, Mr GILAS François, Mme BISSON Elisabeth, Mr RABEC François, Mr LETELLIER Maurice, Mme CHANU Marie-France, Mr YONNET René, Mr SIGNOLLE Michel, Mr VEROUT Roger, Mme HOUEIX Simone, Mr CHARVET Claude, Mr DUVAL Claude, Mr DETHEVE René, Mme CHARPENTIER Jeanine, Mr CHARPENTIER Daniel, Mr LECLERC Sébastien, Mr RONDEAU Jean, Mr LEVILLAIN Pierre, Mme LEPAPE Monique, Mme GOUIN Monique, Mr LAFONT Raymond, Mr QUESNOT André, Mr LE CLAIR Hubert, Mr LAPIERRE Bernard, Mr SICAT Daniel, Mr CANET Gérard, Mr LESAULNIER Philippe.

Absents ayant donné pouvoirs : Mme LOUIS Jeannine à Mr LECLERC Sébastien, Mr JULIEN Bernard à Mr QUESNOT André, Mr BLIN Jean Louis à Mr MARIE Serge, Mr LEGAY Jean à Mr DETHEVE René, Mme MICHEL Jacqueline à Mr RONDEAU jean, Mr HARIVEL Jacques à Mr LEVILLAIN Pierre, Mr GUILLEMOT Philippe à Mme GOUIN Monique, Mr LEBRUN Guy à Mme CHARPENTIER Jeanine, Mme LEBATARD Marguerite à Mr LETHOREY Maurice, Mme CAVROIS Fanny à Mr GUERARD Jean-Claude, Mr BELLAIS Patrice à Mr BLIN François.

Absents excusés: Mr LEMARCHAND Xavier, Mr DUVAL Jean-Jacques, Mr LECOURT Philippe, Mr BOISJOLY Albert, Mr BERTHAUD Thierry, Mme JEAN Brigitte, Mr BOUTRY Christian, Mr MANFRIN Jean-Marino, Mr VIGAN Philippe, Mme NOEL Simone, Mme LEBOURGEOIS Marie-Jeanne, Mr CROS Philippe, Mme DE COLNET Nathalie, Mr GAUQUELIN Stéphane.

Mme BISSON Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

M. le Président souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux de Le Mesnil Germain et de Le Mesnil Durand.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/06/2007

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2007 ne faisant lôobjet dôaucune observation, est approuvé et signé à lôunanimité par les membres présents ou représentés du conseil communautaire.

2. Modification des projets à inscrire dans le contrat départemental de territoire 2007/2010

Par délibération du 26/10/2006, le conseil communautaire a approuvé les différents projets à inscrire dans le contrat départemental de territoire couvrant la période 2007/2010. Dans le cadre de lôinstruction du dossier de candidature, le Conseil Général nôa pas souhaité intégrer les dossiers fouilles archéologiques, aire de jeux St Germain de Montgommery et réfection des équipements sportifs du stade de Livarot.

En conséquence, M. le Président présente aux délégués communautaires les nouveaux projets à présenter au Conseil Général.

Sur proposition du Président,
Le Bureau entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les nouveaux projets à présenter au Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire 2007/2010 (tableau récapitulatif joint à la présente délibération).

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à lôunanimité des membres présents et représentés.

3. Autorisation donnée au Président de signer un bail commercial entre les propriétaires du local Point Info 14 et la C.d.C

EDF Gaz de France ne souhaitant pas renouvelé le bail commercial relatif aux locaux occupés par le Point Info 14 situé à Livarot, les délégués communautaires sont invités à autoriser le Président à signer un bail commercial avec les propriétaires du local, lôindivision ROUSSIERE, pour une durée de neuf ans (du 01/01/2007 au 31/12/2015).

Sur proposition du Président,
Le Bureau entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer un bail commercial avec les propriétaires du local, lôindivision ROUSSIERE, pour une durée de neuf ans (du 01/01/2007 au 31/12/2015).

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à lôunanimité des membres présents et représentés.

4. Autorisation donnée au Président de signer une convention en matière de voirie (chemin mitoyen St Germain de Montgommery/Crouttes)

M. le Président informe les délégués que la commune de St Germain de Montgommery dispose dôun chemin mitoyen avec la commune de Crouttes (VC5 dite La Croix Forget) qui présente un état normal dôentretien depuis son classement en voie communale. La voirie communale étant devenue dôintérêt communautaire, il incombe désormais à la Communauté de communes de Livarot de poursuivre lôentretien de cette voie.

Aussi M. le Président sollicite lôautorisation des délégués de signer une convention avec les collectivités concernées dont lôobjet est de permettre la poursuite de lôorganisation de lôentretien de cette voie.

Sur proposition du Président,
Le Bureau entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention en matière de voirie (chemin mitoyen St Germain de Montgommery/Crouttes).

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à lôunanimité des membres présents et représentés.

5. Autorisation donnée au Président de signer le marché « viabilisation ZA Livarot Nord 2nde tranche» avec les entreprises retenues par la Commission dôAppel dôOffres

Les délégués communautaires seront invités à autoriser le Président à signer les pièces du marché « viabilisation ZA Livarot Nord 2nde tranche » (appel dôoffres ouvert) avec les entreprises (2 lots) qui ont été retenues par la Commission dôAppel dôOffres.

Sur proposition du Président,
Le Bureau et la Commission dôAppel dôOffres entendus,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises COLAS IDF (lot 1 : 267 081ú HT) et CEGELEC (lot 2 : 72 823ú HT) pour un montant total de 339 904ú HT ainsi que toutes les pièces afférentes au marché de travaux concerné.

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à lôunanimité des membres présents et représentés.

6. Suppression et création dôemplois dôassistants dôenseignement artistique à temps non complet au Centre Culturel

Comme tous les ans, le nombre dôélèves inscrits au Centre Culturel fait varier la durée hebdomadaire de travail des assistants dôenseignement artistique. En conséquence, il est proposé aux délégués :

- de fermer les postes dôassistants dôenseignement artistique ouverts en septembre 2006,
- de créer de nouveaux emplois dôassistants à compter du 17 septembre 2007 considérant que la durée hebdomadaire de travail des assistants dôenseignement artistique a subi des modifications à la hausse et/ou à la baisse (nouvelles inscriptions, répartition dôheures entre différents assistants). Pour lôexécution des contrats, la rémunération mensuelle correspondra au 3ème échelon de lôéchelle dôassistant (spécialisé) dôenseignement artistique,
- dôautoriser M. le Président à signer toutes les pièces qui se rapportent à ces recrutements.

Sur proposition du Président,
Le Bureau entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de fermer les postes dôassistants dôenseignement artistique ouverts en septembre 2006, de créer de nouveaux emplois dôassistants à compter du 17 septembre 2007. Pour lôexécution des contrats, la rémunération mensuelle correspondra au 3ème échelon de lôéchelle dôassistant dôenseignement artistique. Enfin le conseil communautaire autorise M. le Président à signer toutes les pièces qui se rapportent à ces recrutements.

Les emplois concernés sont les suivants :

QUALIFICATION	DISCIPLINE ENSEIGNEE	DUREE HEBDOMADAIRE
Assist.Enseignement Artistique	Saxophone	17h/20ème
Assist.Spéc.Enseignement Artistique	Danse	6.50h/20ème
Assist.Spéc.Enseignement Artistique	Trompette	3.50/20ème

Assist.Enseignement Artistique	Flûte traversière	10.75h/20ème
Assist.Enseignement Artistique	Théâtre	4h/20ème
Assist.Enseignement Artistique	Violon	7h/20ème
Assist.Enseignement Artistique	Batterie	10.25h/20ème
Assist.Enseignement Artistique	Arts plastiques	11h/20ème
Assist.Enseignement Artistique	Djembé	6.50h/20ème
Assist.Enseignement Artistique	Modern-jazz	6.25/20ème
Assist.Enseignement Artistique	Yoga	6h/20ème

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à lôunanimité des membres présents et représentés.

7. Présentation du rapport dôactivités 2006

En application de lôarticle L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président présente aux délégués le rapport dôactivité de lôannée 2006 dont un exemplaire est transmis en annexe.

Ce rapport doit faire lôobjet dôune communication par chaque Maire à son conseil municipal en séance publique.

8. Intégration des nouvelles constructions dans les communes desservies à la fois en porte à porte et par container (T.E.O.M année 2008)

Considérant dôune part que la Communauté de Communes a mis en place la taxe différenciée pour les déchets ménagers à compter du 1er janvier 2003,

Considérant dôautre part quôil existe un zonage pour quatre communes (Livarot, Sainte Foy de Montgommery, Le Mesnil Bacley, Notre Dame de Courson) correspondant à deux taux dôimposition différents (taux plein, taux réduit), la Direction des Services Fiscaux invite le conseil communautaire à mettre à jour tous les ans le zonage de ces communes en recensant les constructions nouvelles concernées par le taux plein ou le taux réduit.

Sur proposition du Président,
Le Bureau entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide dôintégrer pour lôannée 2008 les constructions nouvelles suivantes au sein de ce zonage :

Commune	Propriétaires
LE MESNIL BACLEY	Mr et Mme LALISELLE Pascal, La Moinerie. Cadastré B220, taux réduit. Mr et Mme LEVILLAIN Pascal, Cour Malfilâtre. Cadastré A192, taux plein.
LIVAROT	Mr Mme Franck DELOGE, 5 route dôOrbec. Cadastré AB262, taux plein.

STE FOY DE MONTGOMMERY	Mr et Mme MICHEL Albert,LôAumondière. Cadastré A96, taux plein. Mr et Mme Serge RICHARD,LôAumondière. Cadastré A97, taux plein. Mr et Mme LOUVET Claude,LôAumondière. Cadastré A139, taux plein. Mr et Mme GAUMER Denis,LôAumondière. Cadastré A136, taux plein. Mr et Mme COATSALIOU Thierry, LôAumondière. Cadastré A169, taux plein. Mr et Mme FROMAGE Benoist, LôAumondière. Cadastré A9, taux plein. Mr et Mme LECOQ-NEUVILLE, LôAumondière. Cadastré A170, taux plein. Mr et Mme CORTIER Jean-Pierre, LôAumondière. Cadastré A146, taux plein. Mr et Mme Laurent LAINE, LôAumondière. Cadastré A162, taux plein. Mr et Mme Roger GESLIN, LôAumondière. Cadastré A68, taux plein. Mr et Mme Gilles BONAL, LôAumondière. Cadastré A133, taux plein. Mr Christophe BERTRAND, LôAumondière. Cadastré A79, taux plein. Mr et Mme Marc DUBOIS, LôAumondière. Cadastré A178, taux plein. Mr et Mme Bruno BUQUET, LôAumondière. Cadastré A48, taux plein. Mr et Mme Stéphane BRIERE, LôAumondière. Cadastré A176, taux plein. Mr et Mme Jean TOUROUDE, LôAumondière. Cadastré A174, taux plein. Mr et Mme Jean-François BELLET, LôAumondière. Cadastré A42, taux plein.
NOTRE DAME DE COURSON	Mr David CLARK, La Cellerie. Cadastré E319, taux réduit. Mr DELANOE Frédéric Melle SENAY Vinciane, Le Bacquet. Cadastré C192/193, taux réduit. Mr BELLEMAISON Thomas et Melle PASQUINELLI Lydie, Les Brusey. Cadastré B56, taux réduit. Mr et Mme BRIDE Sébastien, La Meslinière. Cadastré B231, taux réduit.

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à lôunanimité des membres présents et représentés.

9. Proposition dôexonération de la T.E.O.M 2008 pour la S.C.I SAMIN

M. le Président propose aux délégués dôexonérer de la Taxe dôEnlèvement des Ordures Ménagères pour lôannée 2008 la S.C.I SAMIN située à Lisores. En vertu de lôarticle 1521-2 du Code Général des Impôts, le conseil communautaire peut chaque année exonérer de cette taxe les locaux à usage industriel ou commercial. Cette délibération, valable une seule année, doit être renouvelée annuellement et doit désigner le(s) établissement(s) concerné(s).

Sur proposition du Président,
Le Bureau entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide dôexonérer de la Taxe dôEnlèvement des Ordures Ménagères pour lôannée 2008 la S.C.I SAMIN située à Lisores conformément à lôarticle 1521-2 du Code Général des Impôts.

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à lôunanimité des membres présents et représentés.

12. Questions diverses

A) La prochaine réunion du Bureau est prévue le jeudi 11 octobre 2007 à Cheffreville Tonnencourt (salle des Fêtes). LôAssemblée plénière aura lieu le jeudi 25 octobre à Livarot. La réunion du SCOT est prévue le jeudi 13 septembre à Orbec (20H30).

B) La prochaine réunion de la Commission Urbanisme est arrêtée le jeudi 25 octobre 2007 (Bellou).

C) M.le Président informe les délégués que la Perception de Livarot est maintenue en poste alors que celle dôOrbec va fermer au 31/12/2007. La commune de Livarot va réaliser des travaux à la Perception du 01/10/07 au 15/12/07. Lôaccueil du public aura lieu à lôétage.

D) M. le Président évoque le dépôt sauvage (ordures ménagères) situé sur la RD579 (St Michel de Livet/Livarot). Contact sera pris avec la commune de Livarot pour déplacer les containers.

E) TEOM Ets REMICOURT : M. le Président rappelle que cette question a été abordée lors de la réunion du Bureau du 06/09/2007. La TEOM dont il sôagit a été vérifiée et comparée, il sôavère quôelle ne présente pas dôanomalies et que de ce fait la demande dôapplication dôun taux réduit ne se justifie pas.

Lôordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h30, le registre signé après lecture.

Le Président, Le secrétaire, Les délégués,